



GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE « JARDIN » — Séance du 16 janvier 2007

Présidence

Monsieur Yves CONTASSOT
Adjoint au Maire de Paris chargé des espaces verts

Participants

Monsieur Alain LE GARREC
Conseiller de Paris

Madame Michèle HAEGY
Adjointe au Maire du 1^{er} Arrondissement

Agence SEURA

Monsieur David MANGIN
Monsieur Jean-Marc FRITZ
Monsieur Mathieu-hô SIMONPOLI

Atelier de Launay

Monsieur Sébastien COSSET

Garant de la Concertation

Monsieur Thierry LEROY

Conseil de Quartier du 1^{er} Arrondissement

Monsieur Sébastien NOIR

Conseil de quartier des Halles

Madame Dominique GOY BLANQUET

Paroisse Saint-Eustache

Monsieur Luc FORESTIER
Madame Marie BASILE

Association "Mains Libres"

Monsieur Bernard BLOT

Amicale des Locataires du 118 rue Rambuteau

Madame Barbara BLOT

Association « Accomplir »

Monsieur Gilles POURBAIX

Association « TAM TAM »

Monsieur Fabrice PIAULT

Association « Vivre le Marais »

Madame Isabelle THOMAS LE DORE

Collectif Beaubourg les Halles

Monsieur Alexandre MAHFOUZ

EPPUR

Madame Jodelle ZETLAOUI-LEGER
Monsieur Pierre DI MEGLIO

FORUM DES IMAGES

Monsieur Glenn HANDLEY

Monsieur Nicolas CELESTE
Monsieur Kevin BIGAIGNON
Monsieur Philippe RAGUIN

COTEBA

Monsieur Jean-Baptiste REY

Conseil de Quartier "Saint-Merri"

Monsieur Gaël LAPEYRONNIE

Conseil de quartier « St Germain l'Auxerrois »

Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Atelier Local d'Urbanisme du 3^{ème} Arrondissement

Raoul PASTRANA

Les Verts Ile de France Ecologie

Madame Gisèle CHALEYAT

Association « Glob'Halles »

Monsieur Régis CLERGUE DUVAL
Madame Dominique MAGNIETTE

Association de défense des riverains Châtelet-les-Halles

Monsieur Jacques CHAVONNET

« Paroles des Halles »

Monsieur Olivier PERAY

Comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure des Halles

Madame Laetitia MOUGENOT

Centre commercial des Halles

Monsieur Stéphane ROMBAUTS

Union Départementale 75 – Syndicat CFE-CGC

Monsieur Paul GROS

Association « Chandanse des Sourds »

Madame Fanny CORDEROY du TIERS

Madame Armelle RICCIO

Madame Valérie HEME

Madame Alba LEDUC

Association « les Bachiques Bouzouks »

Madame Elisabeth BOURGUINAT

Monsieur Androv MITRO

Monsieur Alain LAVEDRINE

Monsieur Thomas HILLYAND

GIE FORUM DES HALLES

Monsieur André LABORDE

Cabinet du Maire de Paris

Madame Reine SULTAN

Cabinet de Jean-Pierre CAFFET

Monsieur Renaud PAQUE

Ville de Paris / Direction de l'urbanisme

Madame Catherine BARBE

Madame Véronique FRADON

Cabinet de Yves CONTASSOT

Madame Sylvie LAURENT-BEGIN

Ville de Paris / Direction des Parcs, jardins et Espaces
Verts

Monsieur Christian DAUNAT

Monsieur Maurice SCHILIS

Monsieur Thierry PHILIPP

Monsieur Yves CONTASSOT (Adjoint au Maire de Paris chargé des Espaces Verts) présente l'ordre du jour :

- Conciliation des usages du jardin : lieu de repos, lieu de transit,
- Vues depuis le jardin

Sur la question du jardin des Enfants, dès que les informations nécessaires seront disponibles, une réunion avec les associations sera programmée.

Des présentations de l'équipe SEURA sur le jardin et le Père Luc FORESTIER sur le fonctionnement de l'église Saint-Eustache ont été faites au cours de la réunion.

1. DOCUMENT DE SYNTHESE DU GARANT

Suite aux trois premières réunions sur le jardin, Monsieur Thierry LEROY a estimé nécessaire un document récapitulatif des positions des associations et de la maîtrise d'ouvrage sur un certain nombre d'items. Ce document a été envoyé à l'ensemble des participants de ce groupe de travail jardin

Madame THOMAS LE DORE indique que ce document ne respecte pas la diversité des avis et positions des associations.

Madame Laetitia MOUGENOT précise qu'aucune validation et aucun commentaire de ce document n'ont été fait par les associations.

2. METHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

Madame Élisabeth BOURGUINAT regrette la non diffusion des comptes-rendus des réunions du 7 novembre 2006 et du 13 décembre 2006. En outre, elle demande quelles évolutions sont envisageables sur le projet actuel, permettant ainsi de délimiter les objectifs de la concertation.

Monsieur Thierry LEROY précise que la difficulté de la concertation repose sur les questions soulevées par les représentants associatifs, et sur les réponses déjà apportées ou différées pour études complémentaires

Monsieur Yves CONTASSOT indique que une réunion s'est tenue ce jour pour améliorer la coordination entre les directions de la Ville.

En outre, il rappelle que le Conseil de Paris a choisi par délibération un projet de jardin correspondant aux propositions de Monsieur David MANGIN. La concertation s'articule sur les contributions et les questions formulées par les associations, sans refuser l'évocation d'aucun sujet. Cependant, les différents items seront traités dans un processus d'étude thématique, pour permettre l'intégration des contraintes et mener les études techniques de manière pragmatique. Le temps entre la formulation des demandes et les propositions d'évolution ne signifie pas l'intangibilité du projet.

Monsieur CONTASSOT rappelle que les documents de cadrage du projet sont le projet de base de l'équipe SEURA et les délibérations du Conseil de Paris, relatives au choix d'orientation générale du projet.

Madame Laetitia MOUGENOT souhaite que le dossier de base du projet de jardin soit communiqué pour fixer les hypothèses de départ, et confirmer la cohérence du projet dans sa forme actuelle avec les délibérations du Conseil de Paris.

3. L'ARTICULATION CARREAU / JARDIN

Madame Laetitia MOUGENOT rappelle que le concours international d'architecture pour le Carreau a été acté par le Maire de Paris.

Monsieur David MANGIN précise que le programme du concours donne les contraintes techniques et le programme des équipements publics, et affectation des surfaces.

Monsieur Olivier PERAY indique que, lors de la dernière réunion publique sur le Carreau, il a souhaité que l'intégration de l'allée transverse ouest à l'emprise du Carreau soit étudiée.

Sur cette question, Monsieur Yves Contassot indique qu'une réunion spécifique sera organisée dès connaissance du projet lauréat, sans empêcher de progresser au préalable sur les autres sujets.

Par ailleurs, l'intégration de cette allée sur l'emprise du Carreau n'est pas possible du fait de contraintes techniques au droit de la rue Rambuteau.

4. LES USAGES DU JARDIN

Monsieur Pierre DIMEGLIO rappelle l'étude menée par Mission Publique sur les groupes d'usagers. La problématique exposée porte sur les modalités d'appropriation du projet par les quatre types de populations parisiennes et franciliennes identifiées et l'arbitrage entre ces groupes pour équilibrer leur cohabitation sur cet espace restreint.

5. LES LIMITES DU JARDINS

Monsieur Fabrice PIAULT pose la problématique de la requalification des rues Rambuteau, Coquillière et Berger.

Monsieur Jacques CHAVONNET propose d'associer la ville et le jardin par une transition sous forme de talus, en lieu et place des lisières prévues.

Monsieur David MANGIN indique que cette solution occuperait un espace plus grand que les murets et lisières, diminuant d'autant la surface de jardin disponible et rappelle les contraintes liées au accès PMR Les dispositions de muret ou de socle côté rue BERGER sont déjà partiellement existantes.

La distance de la plinthe Coquillière à la façade latérale de l'église Saint-Eustache est d'environ 10 mètres. La forme de la plinthe est modulable pour être moins rigide.

Monsieur Yves CONTASSOT ajoute que le statut de la rue BERGER est à étudier. Son requalibrage permettrait d'étendre le jardin, et d'encastrent les stationnements de roues en définissant un traitement végétal des abords.

6. LES CIRCULATIONS

Monsieur David MANGIN rappelle que le projet de base a été amendé en réduisant la largeur du cour entre la Bourse du Commerce et le Forum, et en créant les deux lisières dotées d'allées.

Les cheminements principaux sont :

- le cours et les deux allées en lisière sur un axe Est-ouest,
- les allées Nord Sud : au droit de la Bourse du Commerce, au droit du futur Carreau, en prolongement de la rue du Pont-Neuf.

Cette organisation n'empêche pas les circulations à travers les pelouses. Par contre, il convient d'éviter la multiplication des traversées matérialisées entre la rue Berger et la Rue Coquillière/Rambuteau afin de ne pas morceler les pelouses déjà réduites par la présence des pyramidions.

Monsieur Gilles POURABAIX souhaite que les cheminements transverses soient améliorés.

Madame Laetitia MOUGENOT demande qu'une allée s'appuyant sur le transept de Saint-Eustache soit étudiée.

Monsieur Yves CONTASSOT rappelle que les allées n'ont qu'un rôle structurant de l'aménagement spatial, la circulation n'étant pas canalisée à leur niveau. Par contre, la multiplication des allées est réalisée au détriment de la végétation des dimensions des « zones vertes ».

Madame Elisabeth BOURGINAT constate une carence en allées de promenade, de tracé préférentiel curviligne.

7. LA PLACE RENE CASSIN

En contradiction avec le projet de jardin, Monsieur Gilles POURBAIX mentionne le souhait de conserver la Place René CASSIN.

Le père Luc FORESTIER présente un power point dans lequel il précise le fonctionnement de l'église Saint-Eustache pour la réception des différents publics, touristes, populations déstructurées, fidèles. Il indique, en outre, la gêne créée par les activités de rassemblement et de spectacle sur la place vis-à-vis des lieux de silence et de recueillement. En outre, la présence de la place favorise un accès par le transept au lieu de la porte principale côté rue du Louvre. Au terme de cette démonstration, il affirme ne pas être favorable au maintien de cette place

Monsieur Olivier PERAY regrette que la réflexion sur la place René CASSIN s'articule autour d'un problème de réglementation et de police.

Monsieur Gilles POURBAIX rappelle que l'étude IPSOS a marqué l'importance du rôle de la place.

Monsieur Fabrice PIAULT demande de conserver une place sur le côté de Saint-Eustache.

Monsieur Raoul PASTRANA s'étonne du manque de consultation de la paroisse quant au devenir de la place. Cependant, il semble que le projet ne propose aux usagers aucun espace de substitution.

Madame Elisabeth BOURGUINAT indique que la conception de la place l'institue en lieu de spectacle. Une rénovation voire son déplacement peut pallier cet inconvénient, cependant le lieu de substitution devrait être localisé à proximité de l'église Saint-Eustache.

Monsieur Yves CONTASSOT précise que les fonctionnalités de lieu de rencontre ou de repos de la place sont retrouvées soit au sud ouest du jardin, près de l'actuelle porte Berger, soit sur la pelouse. Les propositions du projet sont à affiner.

8. LES AIRES DEDIEES AUX ENFANTS

Monsieur Gilles POURBAIX demande que les places réservées aux enfants soient clôturées, ainsi que la prise en compte des besoins des différents âges, notamment des adolescents.

Sur la demande de Madame Laetitia MOUGENOT, Monsieur David MANGIN précise que la fermeture des aires d'enfants est imaginée sur la base d'un décaissé du niveau de sol et d'un muret en élévation, ce qui amène à une hauteur de 80 cm minima. Les accès seront fermés par portillon.

9. LA SECURITE SUR LE JARDIN

Monsieur Jacques CHAVONNET demande si la Préfecture de police a été associée au projet, et notamment consultée sur la création des « salons ».

Monsieur David MANGIN répond que les « salons » créent des visibilitées, et que le traitement des éclairages permet d'augmenter la sécurité.

Monsieur CONTASSOT précise que les jardins ne sont pas soumis au passage de la Commission de Sécurité, n'étant pas considérés comme des établissements recevant du public (E.R.P.).

Monsieur Thierry LEROY indique que la question de la sécurité est importante. Il préconise d'entendre un professionnel sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

10. LA PLACE DE L'EAU DANS LE JARDIN

Madame Elisabeth BOURGINAT indique que la place de l'eau se limite à l'emplacement des « jeux d'eau ». Actuellement, sept fontaines sont dénombrées.

Monsieur Yves CONTASSOT indique que la question n'a pas encore été évoquée et que les besoins locaux sont à étudier.

11. LE PRINCIPE DE RESILLE

David Mangin précise le concept de résille forme la trame du jardin. Celle-ci est un principe formel permettant d'assembler des modules de 60m² pour caler différents espaces. Les limites des zones formées sont utilisées soit pour implanter des éléments techniques (joints de dilation, drains) soit des mobiliers (bancs, poutres) soit marques des exhaussement de terrains en rive des atolls. Ces zones offrent en outre la possibilité de variation de végétation ou de traitement saisonnier.

12. LES VUES

Monsieur David MANGIN indique que le nivellement du jardin permet une transparence, et ouvre des vues sur les éléments alentours, mais que l'impact du futur « Carreau » reste à vérifier à la suite des résultats du concours.

Le point le plus haut du quartier est Beaubourg qui reste un point de vue prisé des touristes. En outre, l'ouverture du pôle transport sur le jardin devrait faire évoluer la perception des différents bâtiments.

Les arbres de la lisière nord auront un développement de 10 à 12 mètres à terme, ce qui ne masquera pas la vue de l'église Saint-Eustache. Monsieur Yves CONTASSOT indique que le retrait des arbres de la lisière au niveau de la porte du transept est envisageable.

13. QUESTIONS DIVERSES

Madame Michèle HAEGY indique qu'une réunion s'est tenue lundi 15 janvier à la Mairie du 1^{er} arrondissement avec les associations, Une motion a été adoptée à cette occasion. Elle est lue lors de la présente réunion.

Monsieur CONTASSOT indique que l'emprise des locaux techniques de la DPJEV a été insuffisamment réduite, et que l'étude est poursuivie. Ces locaux doivent offrir un espace de travail suffisant et permettre un fonctionnement correct du jardin.

Monsieur Contassot précise que les marchés de travaux seront présentés au Conseil de Paris au plus tôt en septembre 2007.

Monsieur Gilles POURBAIX s'interroge sur l'abaissement de l'oculus et de la possibilité de circuler dessus. David Mangin précise que cette prise de jour pour le forum est modifiée pour ces deux objectifs.

Monsieur Raoul PASTRANA souhaite que les dénominations des divers éléments créés permettent de combler un déficit en noms féminins ou d'auteurs étrangers.

Monsieur Yves CONTASSOT précise que les serres tropicales sont supprimées, tout en conservant la fonction de puits de lumière.